

Chambre des Représentants.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1870.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Au moment où les événements du dehors exaltent dans nos cœurs le sentiment de la patrie commune, il me tardait de voir la Représentation nationale réunie autour de moi.

J'ai l'espoir que le fléau de la guerre n'ensanglantera pas notre sol; que la Belgique, inoffensive et bienveillante envers tous, ne verra pas enfreindre une neutralité qui lui a été imposée et garantie par chacune des cinq grandes Puissances de l'Europe.

L'Empereur des Français m'a écrit que son intention formelle, conforme à ses devoirs internationaux, est de respecter la neutralité de la Belgique. Sa Majesté Impériale m'a exprimé, en même temps, son désir d'être confirmée dans l'opinion où Elle était que la Belgique fera elle-même respecter sa neutralité par tous les moyens en son pouvoir. J'ai été heureux d'affirmer dans ma réponse que l'Empereur ne s'était pas mépris sur nos intentions.

Le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse s'est également empressé de me donner l'assurance écrite que la neutralité belge sera respectée par lui, tant que l'autre partie belligérante ne l'aura pas violée.

Parmi les témoignages bienveillants que j'ai reçus des Puissances étrangères, je me plais à mentionner, avec une reconnaissance que tout le pays partagera, la sollicitude du gouvernement de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne pour les intérêts de la nationalité belge et le généreux appui que ces sentiments ont rencontré dans le Parlement comme dans l'opinion publique de l'Angleterre.

De son côté, la Belgique, dans la position que le droit international lui fait, ne méconnaîtra ni ce qu'elle doit aux autres États, ni ce qu'elle se doit à elle-même.

Elle saura, pendant la guerre, conserver à sa consciencieuse neutralité, le caractère loyal et sincère qu'elle s'est toujours efforcée de donner à ses relations pendant la paix. Conformément aux vœux des belligérants eux-mêmes, elle se tiendra prête à se défendre avec toute l'ardeur de son patriotisme et toutes les ressources qu'une nation puise dans l'énergie de sa volonté.

Déjà mon Gouvernement a pris, sous sa responsabilité, les mesures que les circonstances réclamaient et auxquelles l'approbation des deux Chambres ne fera pas défaut.

Au milieu des préoccupations qui dominent si naturellement vos esprits, le Gouvernement ne vous soumettra, pendant votre session extraordinaire, que quelques projets de loi d'une nature urgente, dont l'adoption ne saurait être ajournée à d'autres temps.

La Belgique, Messieurs, a déjà été soumise à plus d'une épreuve périlleuse. Aucune n'a eu la gravité de celle qu'elle traverse aujourd'hui. Par sa prudence, par ses loyaux sentiments, par son ferme patriotisme, elle saura s'y montrer digne d'elle-même, digne de l'estime que les autres nations lui accordent, digne de la prospérité que lui ont assurée ses libres institutions.

Le peuple belge a la profonde conscience de son droit; il connaît le prix des biens que, depuis quarante ans, il a si heureusement acquis, si honorablement possédés. Il n'est pas près d'oublier que ce qu'il a à conserver aujourd'hui, c'est le bien-être, la liberté, l'honneur, l'existence même de la patrie.

Devant une cause aussi sacrée, tous les cœurs belges s'unissent. Dans l'accomplissement de tels devoirs, peuple et Roi n'auront à jamais qu'une âme et qu'un cri :

Vive la Belgique indépendante!

Dieu veille sur elle et protège ses droits.



ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.



SIRE,

En présence des graves événements qui s'accomplissent à notre frontière, les élus de la Nation éprouvent plus que jamais le besoin de se rallier autour du Roi.

Les mâles et nobles paroles que Votre Majesté vient d'adresser à la Représentation nationale ont été recueillies et acclamées par la Belgique entière.

Nous avons, avec Votre Majesté, la confiance que le fléau de la guerre épargnera notre sol.

La Belgique a pour elle la force du droit et les intérêts séculaires de l'équilibre européen.

Les grandes puissances de l'Europe ont stipulé et garanti notre neutralité, à laquelle des actes récents viennent, au sein même de la guerre, de donner une confirmation nouvelle.

Les Souverains de la France et de la Prusse ont fait connaître à Votre Majesté leur ferme volonté de respecter notre indépendance.

A ces assurances solennelles est venu se joindre un témoignage non moins précieux : celui de l'Angleterre.

La sollicitude du gouvernement de Sa Majesté Britannique pour les intérêts de la nationalité belge et l'efficace appui que cette sollicitude a rencontré au Parlement et dans le sein de la nation anglaise, ont été pour la Belgique le sujet d'une vive satisfaction.

Cette satisfaction s'est accrue en même temps que notre gratitude, par le traité récent que l'Angleterre vient spontanément de conclure avec ses alliés et qui a notre neutralité pour objet.

La Belgique comprend de son côté ce que l'Europe peut attendre d'elle.

Elle remplira loyalement pendant la guerre, comme elle a consciencieusement rempli pendant la paix, les devoirs internationaux que sa neutralité lui impose. Le patriotisme de la garde civique et de l'armée, l'excellent esprit qui les anime, l'empressement avec lequel les miliciens de toutes les classes ont rejoint les drapeaux, attestent qu'au jour du péril notre territoire serait énergiquement défendu.

En affirmant à l'Empereur des Français qu'elle ferait respecter cette neutralité « par tous les moyens en son pouvoir, » Votre Majesté a été l'interprète fidèle du sentiment national.

Il n'est pas de sacrifice auquel nous ne soyons préparés et résolus pour maintenir et pour défendre nos libres institutions, l'honneur et l'existence de la patrie.

Votre Gouvernement, en prenant sous sa responsabilité les mesures qu'il a jugées nécessaires dans des circonstances exceptionnelles, a rempli son devoir. Il ne s'est pas trompé en comptant sur notre patriotisme.

Quarante années d'une prospérité dont l'histoire offre peu d'exemples, des libertés que la plupart des nations nous envie, des gloires qui, pour être pacifiques, n'en sont pas moins brillantes, donnent la mesure du magnifique patrimoine qu'un jour de défaillance pourrait compromettre.

Vous l'avez dit, Sire, la Belgique est soumise en ce moment à une grande épreuve ; mais elle a gardé les vertus civiques qui, avec l'aide de la divine Providence, l'ont préservée à d'autres époques et qui l'élèvent si haut dans l'estime des nations.

Par sa sagesse, par son énergie, par la pratique loyale de sa neutralité, elle sortira plus forte et plus glorieuse de la crise qui sévit autour d'elle.

Elle en sortira surtout par l'union de ses enfants qui, lorsqu'il s'agit de l'existence de la patrie, n'auront jamais qu'une âme et qu'un cri :

Vive la Belgique indépendante!

Vive le Roi!

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

L'adresse si patriotique de la Chambre des Représentants me pénètre d'une vive reconnaissance. Je suis heureux de voir qu'elle répond aux sentiments que je vous exprimais il y a peu de jours. Vous donnez, Messieurs, de justes éloges à la garde civique et à l'armée. Nous ne saurions trop rendre hommage à leur dévouement et à l'excellent esprit qui les anime. Dans les circonstances graves que nous traversons, la Chambre, comme toujours, fait éclater son inaltérable attachement au pays et à nos libres institutions. Je vous remercie, Messieurs, de m'en avoir apporté aujourd'hui une nouvelle et unanime expression.

